

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 474^e séance tenue le 13 mars 2006
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la provost et vice-rectrice—Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-provost et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice—Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Administration et finances : M. Claude Léger; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Huy Ong, M. Réjean Poirier, M. Jean Rouleau; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, M. Paul Arminjon, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Bonin, M. Guy Breton, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuveliez, M. Louis Dumont, M. André Ferron, M. Dominique Garrel, Mme Louise Getty, M. Luc Giroux, M. Alan K. Goff, M. Luc Granger, M. Jacques Gresset, M. Anatole Joffe, Mme Marianne Kempeneers, M. Raymond Lalande, M. Philippe Langlais, M. Serge Larochelle, M. François Lespérance, Mme Joëlle Margot, M. Denis Monière, M. Jean-Guy Nadeau, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, Mme Louise Poirier, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Richard Silbert, M. Jean-Pierre Thouez, M. Denis Vaillancourt, M. Jean-Guy Vaillancourt, M. Jesús Vázquez-Abad, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Filion, Mme Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Charles Overy, M. Pierre Pelletier, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Christian Bélair, Mme Yvonne Ellis, Mme Caroline Fortin, M. Nicolas Lahaie, M. Mathieu Moreau, M. Denis Sylvain, M. Olivier Sylvestre; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne, Mme Louise St-Jacques; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, M. Daniel Boucher, Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Fernand Boucher, M. Jean-Marc Charron, M. Dominic Maestracci, M. Bernard Motulsky, M. André Racette, Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : M. Michel Beaudin, M. Paolo Bellomia, M. Michel Bigras-Poulin, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Albert Devito, M. Daniel Dumouchel, M. Mohamed Hrimech, Mme Line Labbé, Mme Diane Labrèche, M. Paul Lewis, M. Serge Montplaisir, M. Benoît Moore, les représentants du personnel enseignant : M. Richard J. Paradis, Mme Sabine Sèvre-Rousseau, Mme Dominique Serrano; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard; le représentant des étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée; la représentante du personnel : Mme Sylvie Goyer; les observateurs : M. Pierre Bordeleau, Mme Francine Bourget, M. Alexandre Chabot, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Jacques Gravel, M. Réal Lallier, Mme Nicole Maestracci.

EXCUSÉS : Le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Sirois; Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Fabie Duhamel, M. Gilles Lavigne.

PRÉSIDENT

M. Luc Vinet

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Danielle Salvail

À l'invitation du recteur, l'Assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de M. Gabriel Langis, directeur du Bureau des affaires juridiques jusqu'à sa retraite en 1997, et à la mémoire de M. Patrice Guénette, technicien opérateur à la DGTIC.

AU-474-1 ORDRE DU JOUR
A-21/474^e/551

AU-474-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport. Se reportant au document A-21/474^e/551, M. Claude Lamarche présente les points inscrits aux différentes rubriques de l'ordre du jour et les modalités de leur présentation. Il précise que la présentation du dossier relatif à la reconfiguration du campus sera suivie d'une discussion générale, et signale que la présentation du point 8 aura lieu immédiatement après le point 6.

M. Louis Dumont présente une proposition de modification de l'ordre du jour, afin d'ajouter un point portant sur le gel d'embauches de professeurs, et explique le contexte dans lequel il situe cette demande. Ce point pourrait être traité après le point 8. La proposition de modification est appuyée.

Le président des délibérations explique que, conformément au Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, en l'absence d'une proposition conforme aux dispositions de l'article 12 de ce Règlement, une modification de l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée exige un vote affirmatif des deux tiers des membres présents.

Le vote est demandé en regard de la proposition présentée. Le résultat du vote ne donnant pas lieu à une approbation par la majorité des deux tiers, la proposition est rejetée, 36 voix pour, 23 voix contre et 9 abstentions étant inscrites.

M. Samir Saul demande des précisions, puisqu'il comprend que selon la règle 41 du *Guide de procédure des assemblées délibérantes*, le projet d'ordre du jour d'une séance ordinaire peut être amendé à la majorité simple. Le président des délibérations explique que l'ordre du jour des séances de l'Assemblée étant adopté par le Comité de l'ordre du jour, la règle 12 du Règlement de régie interne s'applique.

L'ordre du jour se présente ainsi :

- A. Points statutaires
 - 1. Ordre du jour
 - 2. Adoption des procès-verbaux des 471^e et 473^e séances
 - 3. Affaires découlant du procès-verbal de la 473^e séance
 - 4. Correspondance
 - 5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - 6. Période de questions
- C. Affaires soumises pour étude
 - 7. Comité de la planification
 - Reconfiguration du campus
 - 8. Comité du budget de l'Assemblée universitaire
 - Proposition de mandat à adresser au Comité
(Ce point sera présenté immédiatement après le point 6)
- D. Affaire soumise pour décision immédiate
 - 9. Calendrier des séances
 - Recommandation du Comité de l'ordre du jour afin de devancer au 29 mai la séance du 5 juin 2006
- 10. Prochaine séance

AU-474-2	<u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u>	AU-474-2
AU-474-2.1	<u>Procès-verbal de la 471^e séance</u>	AU-474-2.1

Demande est faite :

à la page 17, de modifier le paragraphe de la délibération AU-471-13.4 se lira comme suit :

Le président du comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables—CCAPSR indique que le Comité n'a tenu que deux réunions depuis son dernier rapport à l'AU. Ces réunions ont essentiellement servi à faire le suivi des recommandations déposées : 1) au Comité de placement du RRUM et au Comité de gestion du fonds de dotation concernant la gestion des droits de vote sur des propositions d'actionnaires relatives à la responsabilité sociale des entreprises, et 2) à la directrice des approvisionnements concernant l'introduction de critères de responsabilité sociale dans le processus de sélection des fournisseurs de l'Université. Ces deux recommandations sont actuellement à l'étude par les instances concernées. Le Comité a choisi de se pencher en priorité sur ces deux aspects spécifiques de son mandat et il travaillera dans les prochains mois à la mise en oeuvre des autres aspects de son mandat en concertation avec les divers groupes de la communauté universitaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte, tel que modifié, le procès-verbal de la 471^e séance tenue le 12 décembre 2005.

AU-474-2.2	<u>Procès-verbal de la 473^e séance</u>	AU-474-2.2
------------	---	------------

Demande est faite :

à la page 6, au deuxième paragraphe, de corriger l'orthographe du nom de M. Overy;

aux pages 7 (dernier paragraphe) et 8 (premier paragraphe), remplacer « ratio professeurs/étudiants » par « ratio étudiants/professeur »;

à la page 10, au quatrième paragraphe, à la deuxième ligne, de remplacer « le soulèvement » par « la discussion »;

à la page 11, à la délibération AU-473-11, on constate que le texte de la présentation et celui de la résolution présentent deux libellés différents quant au nouveau nom proposé pour le Département d'études françaises. La secrétaire générale estime que le nom retenu est celui de *Département des littératures de langue française*; elle vérifiera tout de même si ce titre correspond à la recommandation du Comité de la planification et du Conseil de la Faculté des arts et des sciences, afin de corriger adéquatement le procès-verbal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte, tel que modifié, le procès-verbal de la 473^e séance tenue le 6 février 2006.

AU-474-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 473^e SÉANCE AU-474-3

Relativement à la délibération AU-473-6 (page 6), sur les fonds de démarrage alloués aux professeurs nouvellement engagés, la provost et vice-rectrice–Affaires académiques explique qu'à la suite des modifications apportées à la structure et au contexte financiers, on a constaté que ces fonds n'ont pas été attribués pour l'année 2005-2006. L'Université examine présentement les modalités selon lesquelles ces fonds pourront être attribués, et être pris en compte dans la planification budgétaire 2006-2007.

Relativement à la délibération AU-473-9 (page 10), sur le rapport du Comité de nomination sur la composition du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice, Mme Chantal Gamache, au nom du Comité de nomination, rappelle le soin que celui-ci porte à ce dossier. De fait, le Comité a tenu une quatrième réunion sur ce sujet le 9 mars dernier; le contexte actuel de la préparation du budget et les agendas chargés de chacun des membres ont empêché le Comité de se réunir plus tôt. Le Comité rappelle que lors de sa réunion du 12 décembre 2005, l'Assemblée universitaire a tenu une discussion de plus de trois heures sur la formation du comité *ad hoc*, et que cette discussion a révélé de nombreux points de vue, légitimes mais très diversifiés, des membres de l'Assemblée sur ce sujet. Compte tenu de la complexité du dossier, le Comité de nomination s'est donné comme responsabilité d'acheminer éventuellement une proposition qui saura satisfaire l'ensemble de l'Assemblée. Pour y arriver, le Comité maintient sa décision de procéder à une consultation des membres de l'Assemblée universitaire et des groupes associatifs. Cette consultation portera sur les principes directeurs qui serviront à la constitution du comité, déterminant entre autres le nombre et le type de personnes qui y siègeraient. Dans cette perspective, le Comité de nomination propose : a) de consulter les membres de l'Assemblée qui le désirent pour obtenir leur opinion sur les points mentionnés à la réunion de l'Assemblée tenue le 6 février dernier, soit les principes de composition, les caractéristiques des membres à recruter et le nombre de membres à recruter; b) de tenir deux sessions d'audiences, d'une demi-journée chacune, au cours desquelles il entendrait les représentants de chacun des groupes associatifs qui désirent se faire entendre sur le sujet. Le Comité entend déposer un rapport à la dernière séance de l'année universitaire. Tout ajout dans les catégories de personnes ou groupe de personnes consultées repoussera évidemment une telle échéance.

AU-474-4 CORRESPONDANCE AU-474-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-474-5 Période d'information AU-474-5

AU-474-5.1 Rapport du recteur AU-474-5.1

Le recteur fait porter son rapport sur la situation financière de l'Université et sur les représentations que celle-ci effectue auprès des organismes et décideurs publics.

L'Université de Montréal doit composer avec l'écart qui existe entre ses aspirations légitimes et la réalité de sa situation financière actuelle. Les exercices budgétaires des dernières années, depuis 2004-2005, montrent une augmentation du déficit. Pour l'année 2005-2006, ce déficit atteint 13 M \$ après compressions, et les prévisions pour l'année 2006-2007 le portent à un montant de 36 M \$. Devant cette situation, l'Université a choisi de poursuivre ses efforts et de ne pas perdre de vue ses objectifs, et de trouver l'énergie nécessaire dans l'entraide mutuelle de ses composantes.

La situation financière ainsi observée amène à s'interroger sur les raisons de cette situation et sur celles expliquant que le budget pour l'année 2005-2006 se soit avéré déficitaire, alors que les premières prévisions montraient un budget équilibré. Ces raisons sont principalement liées au fait que l'évolution des revenus de l'Université n'a pas suivi celle des dépenses. La méthodologie comptable appliquée aux budgets des dernières années montre qu'à partir de 2003-2004, les revenus présentent un écart approximatif de 2,5 % par rapport aux dépenses. Par un effet cumulatif, cet écart correspondra à environ 36 M \$ en 2006-2007. Par ailleurs, les projections relatives à l'évolution du nombre d'étudiants et à l'augmentation des revenus de recherche n'ont pas été réalisées. Parallèlement, les montants prévus par le gouvernement dans un contexte de refinancement des universités n'ont pas été attribués.

L'institution a donc la responsabilité de contenir ce déficit, afin de ne pas hypothéquer ses capacités de relève et de relance, entre autres en lien avec la campagne de financement prochaine.

Une fois réalisée l'ampleur du déficit appréhendé, un travail intensif avec les unités académiques et les services a été entrepris, en vue d'optimiser les solutions pouvant être appliquées selon une approche directe.

Il reste entendu qu'un élément de solution est lié, en premier lieu, à un réinvestissement gouvernemental, plus particulièrement de la part du gouvernement provincial; il apparaît donc essentiel d'y consacrer une part essentielle de nos efforts. Au niveau du gouvernement provincial, le budget est attendu le 23 mars prochain. Au niveau du gouvernement fédéral, on doit cibler les transferts de ce gouvernement aux provinces en matière d'éducation. Les deux ordres de gouvernement doivent également être interpellés en regard du financement de la recherche. À tous ces niveaux, des représentations ont été faites, lors de nombreuses occasions ou événements, et seront poursuivies. Également, des recteurs d'universités québécoises ont tenu une rencontre avec le Premier ministre, au cours de laquelle ils ont illustré la situation actuelle des universités; une demande a été présentée en vue d'un refinancement sur une période de cinq ans. Il conviendra donc de ne pas perdre de vue ces divers objectifs.

AU-474-6 Période de questions

AU-474-6

M. Anatole Joffe s'informe de la disponibilité de données comparant les déficits accumulés par les universités québécoises. Le recteur indique que l'on dispose de ces chiffres pour l'année 2004-2005; il pourra en faire état lors de la prochaine séance.

Relativement à l'information transmise sur les fonds de démarrage, M. Serge Larochelle demande si les montants qui seront évalués pour l'année 2005-2006 seront attribués. La provost confirme que les montants pour l'année mentionnée seront attribués.

M. Louis Dumont fait état de plusieurs incertitudes signalées par des unités en regard de l'éventualité d'un gel de l'embauche de nouveaux professeurs. Il souhaite que l'Université s'engage à ce que les postes affichés au cours de l'année 2005-2006 soient effectivement comblés. Il invite l'Université à rester attentive aux inquiétudes signalées, et à ne pas appliquer de mesures qui auraient pour effet, par exemple, d'augmenter le ratio étudiants/professeur, ou de diminuer la qualité des enseignements. Il signale qu'à l'heure actuelle, il manque environ 100 professeurs pour répondre aux besoins liés aux hausses de clientèles, et que, considérant cette hausse, il s'explique mal la situation financière de l'Université.

La provost et vice-rectrice–Affaires académiques explique qu'à l'heure actuelle, l'Université ne se trouve pas dans une situation de gel de l'embauche, et qu'aucune directive n'a été émise en ce sens. Par contre, on a demandé aux unités de surseoir aux embauches, considérant que la situation financière pourrait s'avérer telle que l'Université ne serait pas en mesure de remplir ces engagements. Les embauches qui arrivaient à terme ont été examinées en collaboration avec les doyens; dans certains cas, on a procédé à des engagements. Il importait toutefois de ne pas placer l'Université dans une situation difficile ou paralysante. À cette étape, il importe de vérifier, avec chacune des unités, les modalités selon lesquelles elles pourront se rapprocher des cibles de compression identifiées. En réponse à une question de M. Anatole Joffe, la provost précise qu'une fois que les budgets des facultés auront été déterminés et attribués, celles-ci pourront procéder selon le processus habituel d'engagement; mais à cette étape de la préparation du budget, il importe de s'assurer que les unités disposeront de la marge de manœuvre nécessaire à leur fonctionnement.

Sur cette question, M. Samir Saul maintient que dans les unités, les embauches ont été arrêtées sans qu'il soit possible de déterminer quelle instance a porté la responsabilité de cette décision. Que l'on qualifie la situation de gel ou de sursis, il y a arrêt. Constatant que l'Université reste consciente de l'importance d'assurer la relève professorale, la direction ne devrait-elle pas s'engager auprès des unités sur le fait que les postes annoncés en 2005-2006 seront comblés. Le recteur rappelle que dans le cadre du processus budgétaire, en cours de préparation, l'Université souhaite préalablement s'assurer d'un équilibre budgétaire qu'il sera possible de respecter pour les unités. La provost précise que les postes pour l'année 2005-2006

ont été attribués; les postes concernés par le budget en préparation sont ceux de 2006-2007, à être attribués pour le 1^{er} juin.

Considérant le nombre réduit de cours de premier cycle offerts par l'Université au trimestre d'été, ainsi que la possibilité pour les étudiants de suivre des cours en ligne offerts par d'autres universités, M. Denis Monière s'informe du positionnement que l'Université compte occuper en regard de ce type d'enseignement et des modalités de reconnaissance des cours suivis en ligne, et signale l'opportunité qu'il y aurait pour les universités de se regrouper en regard de ces offres d'enseignement, notamment avec des universités françaises.

La provost et vice-rectrice–Affaires académiques mentionne que l'Université offre chaque année un certain nombre de cours de premier cycle au trimestre d'été; cette année, plus d'une centaine de cours sont disponibles, déterminés par les Départements et les Facultés, et par la Faculté de l'éducation permanente, qui gère l'école d'été en concertation avec les autres facultés. Sur les modalités de cours suivis dans d'autres institutions universitaires, la provost précise que leur application n'exerce pas de distinction entre les cours suivis en classe et ceux suivis en ligne. Le Règlement pédagogique cadre prévoit des dispositions et des restrictions en regard de la reconnaissance des cours suivis dans d'autres institutions, et les décisions relèvent de la responsabilité des Départements et Facultés. Sur le développement d'offres de cours en ligne, l'Université offre, actuellement, quelques cours selon cette formule. Des travaux ont été commencés afin d'examiner les modalités selon lesquelles on souhaitera développer ces enseignements. Des unités ont par ailleurs développé quelques initiatives, par exemple la Faculté de musique, la Faculté des sciences de l'éducation, et la Faculté de médecine; les cours développés sont offerts à travers la francophonie. Le vice-recteur–International et responsable des études supérieures ajoute que le comité travaillant à l'élaboration d'une stratégie internationale tiendra compte de cet aspect de développement.

M. René Parenteau mentionne que le processus de nomination de doyens comporte des travaux menés par un comité de consultation, mais que cette année, l'Université a également inclus dans ce processus le recours à des « chasseurs de têtes ». Il s'enquiert de l'objectif recherché par l'Université par l'utilisation d'une telle modalité, ainsi que des étapes auxquelles ces personnes interviennent dans le processus de consultation et de nomination, de la fréquence de leur présence au comité, et de l'instance auprès de laquelle leur rapport sera déposé au terme du processus.

Le recteur explique le choix d'employer ces personnes est principalement lié à un souci d'identifier les meilleurs candidats. Toutefois, il revient au comité seul de décider de suivre ou non les recommandations présentées. Par ailleurs, ces recommandations ne font pas nécessairement l'objet d'un rapport écrit. La provost et vice-rectrice–Affaires académiques précise que le fait de faire intervenir ces personnes dans le processus ne vient pas le remettre en question; les étapes subséquentes à la réception des recommandations restent sous la responsabilité du comité. Les procédures de consultation dans les unités concernées et les procédures de votation dans le cadre du comité sont également respectées. La modalité signalée a donc été appliquée selon une coordination attentive et dans le respect des statuts.

Relativement à la situation de déficit et au discours de l'Université sur les mesures à prendre afin de la contrer, et considérant la perspective selon laquelle l'Université veut demander aux étudiants d'aider à combler ce déficit, M. Christian Bélair se demande comment l'Université pourra continuer de placer les étudiants au centre de ses priorités.

Le recteur mentionne que l'on doit nuancer la responsabilité de la planification en regard du déficit, considérant que les développements engagés se posaient en lien avec sa mission première. Il reste vrai que dans ce cadre, des développements ont été fondés sur des investissements attendus mais finalement retardés. La démarche de se tourner vers les étudiants a été envisagée selon la perspective voulant que toutes les composantes de la communauté universitaire agissent de manière solidaire, dans la limite de leurs rôles respectifs, face à la situation difficile devant laquelle se trouve l'institution. Dans ce cadre, il a paru important de sensibiliser les étudiants au fait que cette situation pouvait mettre en péril la qualité et la teneur de l'offre de formation; c'est donc principalement cette idée qui est sous-tendue à cette étape des échanges engagés avec les étudiants.

M. Louis Dumont mentionne qu'à la suite de la dernière panne du serveur Exchange, plusieurs problèmes ont été signalés par des professeurs, pour qui cet outil est devenu indispensable. Considérant la récurrence de telles pannes survenues ces derniers temps, cette situation devient inacceptable. Il s'interroge sur le fait que la mise à niveau du serveur ne semble pas avoir été prévue.

Le vice-recteur–Administration et finances convient que la répétition de ces pannes apparaît inacceptable. Il rappelle que l'on a commencé la migration du serveur, ainsi que celle des unités de stockage. Cependant, le niveau de fiabilité exigé par l'Université demande de réaliser plusieurs tests dans les unités; par exemple, chaque poste d'un service ou d'une unité doit être évalué, etc.

Le président des délibérations met fin à la période de questions, le temps alloué à celle-ci étant écoulé.

 A-21/474^e/560

Le président des délibérations donne la parole au proposeur.

Reportant à la lettre qu'il a adressé à la secrétaire générale sur cette question, M. Anatole Joffe explique qu'en raison du déficit constaté en début d'exercice dans les états financiers, alors que les prévisions précédentes laissaient entrevoir un budget équilibré, et qu'en fonction de la seconde partie du mandat du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, consistant à « soumettre à l'Assemblée universitaire pour approbation et transmission au Comité de la planification, toute observation pouvant aider à la préparation du budget de fonctionnement subséquent », il souhaite proposer à l'Assemblée de confier à son Comité du budget le mandat d'étudier les raisons qui ont conduit au déficit constaté en début d'exercice dans les états financiers de l'Université. La proposition ne comporte pas d'indication d'échéance, étant donné que ce travail devra être effectué dans les limites de la préparation du budget 2006-2007. La proposition présentée est appuyée.

M. Samir Saul estime que le mandat proposé revient à faire entendre que le Comité du budget n'aurait pas fait correctement son travail lorsqu'il a examiné le budget lors de sa préparation. Pour cette raison, il suggère plutôt que le mandat proposé soit confié à une expertise externe.

M. Maxime B. Rhéaume partage l'avis présenté par M. Saul. Il observe par ailleurs que le déficit doit être considéré comme un fait avec lequel on doit composer, et au sujet duquel il ne conviendrait pas de monopoliser les énergies de l'Assemblée.

M. Jean-Pierre Thouez ne partage pas ces précédents avis. Il considère que ce qui est demandé au Comité du budget ne consiste pas à lui demander de refaire son travail, mais de préciser certains éléments d'explication afin de comprendre une situation dans laquelle l'Université est partie d'un budget équilibré pour arriver à une situation déficitaire. Il lui apparaît donc approprié de disposer de telles précisions.

M. Louis Dumont propose un amendement à la proposition présentée, en ce que le mandat qu'elle énonce serait confié à une personne externe, qui recevrait l'aval de la direction et des associations membres de la CASUM. La proposition d'amendement est appuyée.

M. Anatole Joffe dit qu'il votera contre un tel amendement. Il se dit surpris des critiques présentées. Le mandat proposé s'inscrit dans le mandat propre au Comité du budget de l'Assemblée, et celui-ci constitue une instance crédible et représentative des structures administratives internes. Se référant aux avis présentés, M. Joffe précise qu'il n'est pas exact de dire que le Comité du budget n'a pas fait le travail qui lui revient dans le cadre de la préparation du budget des années précédentes. La question soulevée porte sur les raisons qui ont fait que l'on soit passé d'un budget équilibré à une situation déficitaire. M. Samir Saul maintient qu'en confiant ce mandat au Comité du budget, on lui signale implicitement qu'il n'a pas fait un travail d'analyse complet lors de l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2005-2006. C'est pour cette raison qu'il lui paraîtrait plus approprié de confier ce mandat à une personne externe.

M. Jean McNeil explique qu'en tant que président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, son rôle consiste à présenter le budget à l'Assemblée de manière à ce que celle-ci puisse être en mesure de se l'approprier et d'en débattre. Si, par la suite, l'Assemblée souhaite recevoir des précisions sur ce budget et sur la situation financière dans laquelle il est appliqué, le Comité peut étudier ces questions dans le cadre de son mandat. Mais il serait abusif de dire que le Comité du budget n'a pas rempli correctement son mandat au cours des dernières années.

M. McNeil rappelle par ailleurs que les états financiers intermédiaires seront disponibles prochainement. Ces états pourraient permettre de faire la mise à jour des données budgétaires, et permettre au Comité d'examiner ces aspects et d'apporter les précisions demandées.

La proposition d'amendement est soumise au vote, et rejetée à la très forte majorité.

L'Assemblée vote sur la proposition de mandat telle que présentée par M. Anatole Joffe; celle-ci est adoptée à la majorité, 9 oppositions et 8 abstentions étant inscrites.

Considérant la seconde partie du mandat du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, se lisant : « Soumettre à l'Assemblée universitaire pour approbation et transmission au Comité de la planification, toute observation pouvant aider à la préparation du budget de fonctionnement subséquent »,

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire confie à son Comité du budget le mandat d'étudier les raisons qui ont conduit au déficit constaté en début d'exercice dans les états financiers de l'Université.

AU-474-7

COMITÉ DE LA PLANIFICATION : RECONFIGURATION DU CAMPUS
A-21/474^e/552 à 559, A-21/474^e/562

AU-474-7

Le recteur présente le contexte dans lequel l'Université situe la reconfiguration du campus. Il rappelle que dans le cadre de la tournée effectuée auprès des unités et services, il a indiqué trois dimensions nécessaires afin que l'université puisse remplir adéquatement sa mission et être fidèle à sa tradition d'excellence : les personnels, les espaces et les outils. Il est essentiel d'assurer un développement équilibré entre chacune d'elles et de les articuler en fonction des besoins de formation et d'encadrement des étudiants.

Les espaces dont l'Université dispose actuellement ne lui permettent pas de réaliser sa mission, alors que la responsabilité fiduciaire envers les générations à venir doit inciter à donner à l'Université de Montréal la capacité de se développer pour l'avenir.

C'est dans ce contexte que l'Université se propose d'acquérir le terrain de la gare de triage du Canadien Pacifique. Cette acquisition lui permettrait de concrétiser les développements en lien avec son rôle et sa vision, et constituerait une option sur son avenir, sans répercussions immédiates sur sa situation actuelle.

La provost et vice-rectrice—Affaires académiques explique que la reconfiguration du campus se pose en fonction de différents aspects liés au rôle de l'Université envers ses étudiants, dont l'enseignement, la recherche, l'établissement de milieux de travail et de vie, l'affirmation d'une vocation internationale, et des développements qui soient en phase avec les enjeux actuels et à venir. L'achat du terrain de la gare de triage permettra à l'Université d'actualiser son rôle et les enjeux qui lui sont rattachés. Pour ces raisons, cette acquisition peut se poser selon différents termes. En termes d'un projet académique, elle permettrait de disposer de salles de cours et laboratoires modernes et adaptés, d'espaces réservés aux étudiants des études supérieures pour la recherche et la rédaction, de lieux d'encadrement, d'espaces réservés à la vie étudiante, ou de lieux d'interdisciplinarité. En termes d'un projet scientifique, elle assurerait la possibilité d'accueillir des équipes de recherche, de favoriser le développement, le renouvellement et la qualité du corps professoral ainsi que de répondre aux besoins liés au déploiement du corps professoral au cours des dix à vingt prochaines années, de disposer de lieux adéquats pour abriter les équipements de pointe, etc. En termes d'un projet de milieu de vie, elle permettrait d'ancrer davantage la vie étudiante, par exemple par la construction de résidences étudiantes, de cafétérias, de lieux de travail académique. La qualité que l'on sera en mesure de conférer à ces différents aspects influencera la qualité des étudiants et garantira l'amélioration de divers résultats (recrutement, diplomation, etc.). Considérant les besoins spécifiques, académiques et scientifiques, évoqués, l'achat de ce terrain permettra de disposer d'un potentiel de développement approprié, à la mesure des enjeux identifiés.

Le vice-provost et vice-recteur—Planification présente des éléments d'information et d'analyse relatifs aux besoins futurs de l'Université en termes d'espaces, se référant au rapport d'étape du Groupe de travail sur la reconfiguration de l'Université de Montréal, déposé lors de la dernière séance de l'Assemblée (A-21/473^e/549 modifié), et à la série de documents transmis en prévision de la séance d'aujourd'hui (A-21/474^e/552 à 559). Le document A-21/474^e/552 présente un graphique sur les projections ministérielles de l'effectif étudiant à l'Université de Montréal depuis dix ans. Le vice-provost explique cependant que la population étudiante observée à l'Université (deuxième tableau du document) ne correspond pas aux projections du Ministère, car ces dernières ont été fondées sur des données démographiques simples. Les données établies par l'Université, dans le document A-21/474^e/554, ont entre autres pris en compte les projections préparées par les Facultés. Le document A-21/474^e/555 présente des projections établies par le Bureau de recherche institutionnelle—BRI, en considérant l'impact de l'augmentation du taux de persévérance et de diplomation aux deuxième et troisième cycles sur les EETC en 2010-2011; cet aspect doit également être pris en compte. Le Groupe de travail a tenu compte des prévisions démographiques. Le document A-21/474^e/553 présente des données du BRI prenant en compte l'impact de l'évolution démographique et du taux de participation sur le nombre d'étudiants universitaires en 2026. S'il est vrai que l'on constate une baisse de l'ensemble de la population du Québec, les projections montrent aussi que la situation pour la région de Montréal en 2026 présenterait un maintien du taux démographique et de participation. Selon les hypothèses envisagées (page 3), le nombre d'étudiants universitaires pourrait augmenter selon des proportions variant de 8 % à 30 %, ou pourrait diminuer selon des proportions minimales. Si on ajoute à cet aspect ceux liés aux taux de diplomation, la population étudiante devrait être calculée à la hausse. Considérant les données démographiques, en hausse de la région de Montréal, il apparaît plausible de projeter une augmentation des populations étudiantes. On doit donc comprendre que le déclin démographique, loin d'avoir des conséquences négatives sur l'évolution de la population étudiante, mais doit avoir l'effet contraire, car pour le contrer, la société québécoise doit développer son capital humain et doit miser sur l'augmentation de la

diplomation. Considérant en plus le caractère public de l'Université et le mandat que lui confère la société québécoise, nous devons donc envisager que la population étudiante poursuive son augmentation sur le campus même de l'Université.

Se reportant au document A-21/474^e/562, le vice-provost présente des données sur les besoins d'espace et sur les capacités d'occupation ou de développement des espaces du campus actuel, fondées sur les résultats des travaux du Groupe de travail sur la reconfiguration. Ainsi, en regard du déficit d'espace constaté à l'automne 2005, on avait évalué les besoins d'espace à environ 77 000 mètres carrés net. Par la suite, des projections de croissance de l'effectif étudiant ont amené le groupe de travail à conclure que si aucune intervention n'est apportée, le déficit d'espace s'accroîtra en fonction de besoins d'espaces qui passeront à plus de 110 000 m² en 2012. Les analyses effectuées afin d'évaluer les possibilités d'étendre les espaces d'occupation sur le campus actuel ont montré que la superficie additionnelle que l'on peut aménager sur le campus est de 27 000 m², auquel on peut ajouter 26 000 m² si on tient compte du réaménagement et de l'occupation à pleine capacité des bâtiments existants. Ce total de 53 000 m² ne réussit toutefois pas à combler les besoins actuels, et ne permet pas de rencontrer les besoins futurs (pages 1, 2).

Par ailleurs, la densification du campus actuel ne présente pas des solutions viables. D'une part, l'ajout de constructions le long du boulevard Édouard-Montpetit pose des problèmes en termes d'écologie et de patrimoine. L'Université s'est engagée dans une entente avec la Ville de Montréal à respecter ce boisé. D'autre part, le recours à l'expropriation constitue un recours grave et onéreux, surtout en termes de coûts sociaux, et correspond à une solution extrême à laquelle on ne devrait recourir qu'en l'absence de toute autre solution (page 2). D'autres hypothèses ont considéré l'utilisation d'espaces sur les sites de Laval et de Longueuil. Ces sites ne pourraient toutefois permettre que des développements ponctuels, entre autres dans la mesure où l'on ne souhaite pas délocaliser les activités du campus central, considérant les inconvénients qui en découleraient, d'autant que ces lieux situés en périphérie sont également occupés par d'autres institutions universitaires (pages 2, 3).

Le vice-provost constate qu'il apparaît donc approprié d'envisager une reconfiguration du campus en fonction de son expansion sur un site additionnel, mais situé à proximité. Dans la perspective d'assurer le développement de l'Université à long terme, l'acquisition du terrain de la cour de triage Outremont, situé à deux stations de métro du campus principal, se pose ainsi comme un choix logique et responsable.

Le vice-recteur—Administration et finances présente les aspects financiers du projet d'acquisition, explicités aux pages 3 et 4 du document A-21/474^e/562. Il explique les données de l'offre d'achat exclusive détenue par l'Université, valide jusqu'au 30 avril 2006, pour l'acquisition du terrain de la cour de triage du canadien Pacifique, au prix de 18 M \$, ainsi que les frais des opérations et dépenses qui devront être effectuées en lien avec cette transaction (taxes nettes, droits de mutation, études, plan d'aménagement d'ensemble, consultations publiques, etc.). La transaction et les frais connexes seront inscrits au fond des immobilisations, faisant que cette opération n'affectera pas les revenus disponibles pour le fonctionnement pour l'année 2006-2007 (page 3). Le résumé des données financières relatives à la transaction et aux travaux préparatoires figure à la page 4.

Le vice-recteur présente ensuite les travaux préparatoires et les coûts qui en découleront (pages 3, 4). Le coût des travaux de relocalisation des voies et des activités de triage a été évalué à 8 M \$, à la charge de l'Université. Le coût estimé pour la réhabilitation du terrain, en fonction de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* se situe entre 12,5 M \$ pour rendre les sols acceptables pour un usage institutionnel, et 18 M \$ pour permettre un usage résidentiel. Malgré sa vocation institutionnelle, l'Université a préféré considérer le coût de réhabilitation estimé pour un usage résidentiel.

Le vice-recteur signale que l'intérêt de cette transaction réside dans plusieurs aspects, dont les possibilités de développements en partenariat avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, l'amélioration de la valeur des actifs de l'Université au bilan de la transaction, les potentialités du terrain et de l'immeuble acquis, entre autres en regard de sa localisation géographique et en regard des possibilités d'augmentation des revenus ou des actifs de l'Université (page 4), etc.

La présentation du projet de reconfiguration étant complétée, le président des délibérations rappelle que le Comité de l'ordre du jour a prévu que cette présentation soit suivie d'une discussion générale; il s'enquiert de la durée que l'Assemblée souhaite consacrer à cette discussion. À l'unanimité, l'Assemblée convient d'allouer une période de trente minutes à la discussion générale.

M. Jean McNeil estime que l'investissement proposé ne peut être que gagnant. Dans le cas où l'espace acquis sera aménagé, tous les coûts relatifs à l'acquisition, y compris les charges d'intérêt, seront capitalisables. Dans le cas où cet espace ne serait pas utilisé, il restera possible de le revendre avec profits. Dans le cas où il y aurait un manque à gagner, le montant de celui-ci resterait réduit, entre 2 et 3 M \$, et se poserait pour une période relativement courte, de deux à trois ans. Parmi les commentaires entendus sur ce projet, un portait sur le fait que cette acquisition empêcherait d'engager un ou des professeurs. M. McNeil constate pourtant que,

sur la base des montants qu'il a mentionnés, un manque à gagner d'un montant de 3 M\$ correspondrait, approximativement, à la valeur actualisée du salaire de trois nouveaux professeurs. Théoriquement, ce manque reste négligeable en regard du caractère prioritaire et nécessaire du projet de reconfiguration. Il faut convenir que l'ampleur des ressources correspondant à l'ajout de trois postes de professeur est négligeable par comparaison aux ressources totales de l'Université.

Le recteur mentionne que de toute manière, l'Université n'aurait pas à compromettre l'engagement de professeurs, car la transaction n'aura pas d'impacts sur le budget de fonctionnement.

M. Jean-Pierre Thouez ne partage pas l'avis présenté par M. McNeil. Il trouve contradictoire que, d'un côté, on dispose d'un budget réduit pour les unités, et que, d'un autre côté, on puisse, sans difficultés, procéder à un achat immobilier. Il rappelle également que le projet d'acquérir le terrain de la gare de triage a été envisagé en lien avec le projet d'établissement du CHUM. Par ailleurs, le terrain visé par cette transaction présente certains problèmes. Ainsi, il n'est pas assuré que plus d'une voie ferrée ne soit maintenue sur le terrain, entraînant des problèmes liés à la vibration des trains qui y circuleront. Des problèmes d'accessibilité au site se poseront également, en raison de sa situation dans un quartier résidentiel.

Le vice-recteur—Administration et finances précise qu'il a été entendu qu'au terme de la relocalisation des voies et des activités de triage, un seul corridor ferroviaire sera maintenu sur le terrain, bien que relocalisé.

Le recteur rappelle que le projet de l'acquisition de ce terrain a été envisagé il y a quelques années, et ce avant d'être associé au CHUM, au moment où le terrain choisi pour son établissement a été finalement rejeté.

En réponse à des questions de M. René Parenteau, le vice-recteur—Administration et finances indique que la relocalisation des voies et des activités de triage seront effectuées par le CP aux frais de l'Université, et dans le cadre des ententes à venir avec le gouvernement. Il précise également les modalités prévues pour les travaux de décontamination.

M. Louis Dumont présente un avis en ce que les documents transmis contiennent plusieurs inexactitudes. Il déplore également un manque de transparence dans la disponibilité d'études et de données, ce qui aurait permis aux membres de la communauté d'être en mesure d'évaluer tous les aspects du projet de reconfiguration, de même que les consultations limitées auxquelles la préparation de ce projet a donné lieu. Pour exemple, il évoque que d'autres études ont fait état de coûts liés à la décontamination qui feraient que le montant de la dépasserait celui de 18 M\$, ainsi que du désengagement du CP et du gouvernement fédéral en regard de ces coûts. Il fait aussi état d'une consultation tenue en 1995 sur un projet de développement du terrain de la gare de triage, au terme de laquelle les citoyens concernés ont donné un avis défavorable.

M. Dumont estime que le projet présenté donne lieu à plusieurs incertitudes. Ainsi, il considère que l'information disponible ne permet pas d'assurer que le Ministère prendra en charge les nouveaux espaces qui y seront aménagés. Il lui apparaît également problématique d'annoncer des développements immobiliers, institutionnels ou résidentiels, sur un terrain qui occasionnera des difficultés d'aménagement, par exemple en raison de la vibration occasionnée par la circulation des trains. M. Dumont considère que des incertitudes subsistent également quant aux impacts négatifs liés au déménagement d'activités d'enseignement et de recherche sur ce site, ainsi qu'à l'étalement et à la fragmentation du campus qui en découlera. Entre autres, un tel étalement nuira aux profils multidisciplinaires qui se développent, et à l'efficacité des collaborations nécessaires à ces profils. L'achat de ce site posera aussi des incertitudes budgétaires, d'autant que cet investissement restera de l'ordre immobilier, et concernera un site qui ne sera pas immédiatement occupé. Le site même présente des incertitudes en regard d'impacts ou de risques sur la santé.

M. Dumont considère qu'il aurait paru souhaitable que l'Université examine, parallèlement à ce projet, des scénarios alternatifs de développement, et rende disponibles les scénarios envisageables, afin qu'ils soient examinés collectivement. M. Dumont signale qu'à son avis, de tels scénarios n'ont jamais été examinés, par exemple en mettant à contribution l'expertise des professeurs de la Faculté de l'aménagement, ou en vérifiant les possibilités d'occupation de certains pavillons, dont le Pavillon Marie-Victorin, dont une partie seulement est occupée. M. Dumont déplore donc que l'Université n'ait considéré qu'un seul projet de développement.

Considérant que l'acquisition projetée réduit l'action de l'Université à un rôle strictement immobilier, M. Dumont estime que cette transaction devrait plutôt être transférée à la Ville de Montréal et au gouvernement du Québec, et que l'investissement qu'elle représenterait devrait plutôt être utilisé pour la réalisation de nouvelles constructions sur le campus.

M. Jean L. Rouleau signale que la Faculté de médecine a tenu une séance d'information sur le projet, à laquelle elle avait convié des membres du Conseil de Faculté, des

membres du corps professoral, des chargés de cours, des membres du personnel professionnel, etc. Cette séance a permis une consultation démocratique. Il mentionne également que les inquiétudes présentées précédemment sur les impacts du site de la gare de triage sur la santé, et sur les inconvénients liés à la présence d'une voie à proximité ne lui paraissent pas fondées. Donnant l'exemple de l'Hôpital Européen Georges-Pompidou, construit à proximité de voies ferrées, M. Rouleau observe que les progrès technologiques en matière de construction d'instituts hospitaliers de cette qualité permettent de remédier facilement aux inconvénients évoqués. Sur le degré de contamination, il mentionne que l'état du site de la gare de triage est comparable à celui de l'Hôpital Saint-Luc.

Sur l'absence de consultations évoquée par M. Dumont, le recteur rejette cette perception, indiquant que l'Assemblée avait présenté un avis favorable en regard de ce site dans le cadre de l'implantation du CHUM, et que des démarches d'information et de consultation ont été menées, entre autres dans le cadre de la tournée qu'il a effectuée auprès des unités.

Sur l'idée que les citoyens demeurant à proximité du site soient défavorables aux développements qui y seraient réalisés, le recteur mentionne que dans le cas du projet d'achat de ce terrain par l'Université, un comité aviseur a été constitué au niveau des citoyens, en vue d'accompagner les étapes de sa réalisation, et que, dans ce cadre, ceux-ci ont paru favorables au projet de transaction.

Le recteur précise que l'acquisition de ce terrain, en tant qu'actif foncier, n'entraînera pas d'impacts sur le budget de fonctionnement. Dans le cas de l'achat du terrain de la gare de triage, on vise à ménager une réserve immobilière que l'institution saura développer en fonction des financements et des subventions qui seront disponibles.

Sur le risque que l'utilisation d'un site autre mais situé à proximité du campus actuel ne nuise aux développements multidisciplinaires, le recteur fait valoir que l'on ne pourra pas assurer la viabilité de ces développements si l'on ne dispose des espaces adéquats d'enseignement et de recherche.

Sur la possibilité d'envisager d'autres scénarios de développement du campus, le recteur explique que le terrain de la gare de triage constitue le seul terrain vacant disponible dans le rayon de deux milles du campus principal et en mesure de répondre adéquatement aux besoins de l'Université.

Le président des délibérations signale que le temps alloué à la discussion générale est écopé; l'Assemblée convient de prolonger sa durée de trente minutes additionnelles.

Mme Sophie Cuvelliez dit ne pas reconnaître, en tant que professeure, les besoins présentés par l'Université dans le cadre du projet de reconfiguration. Bien qu'elle comprenne que cette transaction relève d'un budget différent que le budget de fonctionnement, elle conserve l'impression que ce projet priorise des locaux plutôt que des professeurs. Elle convient des besoins en termes de salles de classe ou de laboratoires, mais s'inquiète du danger de créer, par ce projet, une coquille vide. Se référant aux espaces qu'elle connaît du campus de Saint-Hyacinthe où est située la Faculté de médecine vétérinaire, Mme Cuvelliez reconnaît les besoins identifiés en termes d'espaces. Elle observe par ailleurs que la qualité du milieu de vie que l'on veut instituer dépend également des potentialités de faire habiter ces espaces par des étudiants et des professeurs, qui, pour elle, constituent la base de la vie et de l'institution universitaires. Considérant que l'augmentation du nombre des étudiants nécessitera également l'augmentation du nombre de professeurs, Mme Cuvelliez estime que l'Université devrait considérer en premier lieu les développements qui lui assureront de recevoir les meilleurs professeurs et, de ce fait, les meilleurs étudiants possibles, quitte à différer d'autres développements.

Le recteur ne partage pas la perception présentée par Mme Cuvelliez, sur le fait que le développement proposé ne porte que sur des espaces. Les besoins reconnus par l'institution en ce qui a trait aux professeurs et aux étudiants doivent cependant être situés d'une manière équilibrée en regard des besoins en infrastructures. Bien que le projet relatif à l'acquisition du terrain de la gare de triage comporte un aspect en lien avec les besoins d'espaces dont on veut s'assurer de la disponibilité pour l'avenir, cela ne signifie pas que toutes les ressources consacrées au développement vont être attribuées aux espaces ou à ce site en particulier. L'idée principalement sous-tendue par les projets de développement et de reconfiguration est que l'Université puisse se développer en fonction de toutes ses dimensions.

M. Denis Monière s'inquiète que le rapport fasse état d'une aide financière qui serait demandée au gouvernement au montant de 26 M \$, sans toutefois que cet apport soit préalablement garanti, alors que les attentes qui avaient été faites sur le réinvestissement ont été déçues.

Le vice-recteur—Administration et finances convient qu'aucun montant n'a été garanti au niveau gouvernemental. Il précise que le risque évoqué ne porte pas sur le montant de 26 M \$, mais sur le coût net. Dans le pire des scénarios, le terrain acquis demeure un bien

foncier. Le recteur précise que l'on doit tenir compte de l'entente signée avec la Ville de Montréal, ainsi que des avis du comité interministériel en regard de l'acquisition projetée.

M. Dominique Garrel signale qu'il importera de tenir compte des enjeux liés aux besoins de développements mais aussi aux besoins de formation dans les disciplines des sciences de la santé, entre autres en regard de la Loi 90 [*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*].

Mme Marianne Kempeneers observe que les états financiers pour l'année 2004-2005 montrent que le cloisonnement entre les différents fonds budgétaires n'est pas toujours étanche. Elle s'informe si l'on peut garantir que l'achat du terrain de la gare de triage ne va pas occasionner de ponctions dans d'autres budgets. Elle s'informe également de la possibilité de transférer une partie du fonds d'immobilisations dans le fonds de fonctionnement.

Le recteur explique que les dépenses effectuées à partir des différents fonds ne portent pas sur des transactions de même nature, selon qu'il s'agit d'un nouveau pavillon ou d'un espace déjà existant. Dans ce cas, les dépenses peuvent relever du budget d'opérations ou de coûts d'entretien, par exemple. Dans le cas de l'achat projeté d'un terrain, les dépenses qui y sont liées relèvent du budget d'immobilisation. Le vice-recteur explique que le décroisonnement observé résulte du fait que, par exemple dans le cas d'un pavillon, les frais d'occupation temporaires sont capitalisés dans un fonds distinct durant la construction; une fois que le pavillon est occupé, les dépenses qui y sont rattachées relèvent du fonds de fonctionnement.

M. Roger B. Richard observe qu'en regard des besoins d'espace identifiés par l'Université, le site de la gare de triage constitue un site viable, et qu'il serait regrettable que ce site de grande envergure échappe à l'Université. En tant que site d'envergure, ce terrain permet trois caractéristiques. En premier lieu, il permettra de constituer un campus intégré. Deuxièmement, il permettra d'assurer l'unité architecturale des espaces qui y seront construits (ce qui était l'idée d'Ernest Cormier lors de la conception du Pavillon Roger-Gaudry). En dernier lieu, la préoccupation d'établir un site qui soit intégré amène à considérer que sa conception fasse l'objet d'un concours d'architecture. M. Richard ajoute que la conception d'un site intégré permet de favoriser l'utilisation d'un système de construction « IFP », signifiant « industrialisé », « flexible » et « démontable ». Le caractère « industrialisé » est lié au fait que les composantes sont fabriquées en usine, diminuant, de ce fait, leur coût. Le caractère « flexible » renvoie à l'utilisation de cloisons flexibles, permettant d'éviter des opérations de démolitions lors de réaménagements subséquents. Le caractère « démontable » est associé aux structures mêmes de constructions, lesquelles peuvent être démontées et réassemblées, donnant ainsi la possibilité de reconfigurer un bâtiment sans avoir à le relocaliser lorsque sa configuration ne convient plus (par exemple, dans le cas de laboratoires, etc.). Ces caractéristiques permettent ainsi une souplesse de construction et de transformation qui s'inscrit adéquatement dans un contexte de développement durable, permettant d'adapter les constructions à des situations différentes et de leur assurer une qualité transformationnelle continue, propre à un espace universitaire. Au sujet des inquiétudes présentées quant aux impacts des vibrations des trains sur les installations et les équipements, M. Richard signale que ces vibrations peuvent être amorties à la source, lors de la relocalisation des voies.

Se reportant à l'avis présenté par Mme Cuvellez, M. Raymond Lalande estime préférable de ne pas entretenir une distinction trop marquée entre les besoins de formation et les besoins d'infrastructures. Par exemple, les organismes d'agrément de programmes vont tenir compte de la disponibilité d'infrastructures adéquates en regard de la formation recherchée. Les besoins en termes d'infrastructures se posent également en fonction de l'augmentation des effectifs étudiants, et du maintien de la qualité de la formation. Par des exemples, M. Lalande fait état de besoins d'espaces qui, à la Faculté de médecine, se sont posés directement en lien avec des projets de développements et de formation. Dans certains cas, la non disponibilité des espaces adéquats a pu faire perdre l'avance que l'Université avait atteint dans un domaine, au profit d'autres institutions.

M. Luc Giroux explique qu'en l'absence du doyen de la Faculté des arts et des sciences, celui-ci l'a chargé de transmettre l'avis favorable de la Faculté en regard du projet de reconfiguration. Il rappelle que la FAS a déjà exprimé des besoins urgents en espaces, considérant entre autres la vétusté des locaux du pavillon qu'elle occupe.

M. Guy Breton partage les avis selon lesquels il est possible d'assurer que les vibrations occasionnées par le passage de trains n'aient pas d'effets sur les constructions et sur les équipements, par l'utilisation des techniques et des matériaux adéquats. Par ailleurs, il estime que la capacité pour l'Université de recruter les professeurs recherchés passe par sa capacité de disposer des espaces appropriés. Ayant participé à l'élaboration du projet du CHUM, il souligne que la disponibilité d'espaces de l'envergure de la gare de triage dans la région métropolitaine est rare. Il signale que la prise en compte des besoins de formation et la recherche de solutions de développements ne se pose pas uniquement pour des raisons quantitatives, mais également pour des raisons qualitatives. L'institution se doit d'assurer ces développements en regard de sa responsabilité envers ses étudiants et envers elle-même.

M. Samir Saul se dit perplexe face à certains chiffres présentés dans le rapport. Pour des besoins évalués à 66 000 m², on préconise l'achat d'un terrain dont la superficie est

environ cinq fois plus grande que celle des besoins évalués. Il s'interroge si, dans ce cas, l'Université sera obligée de revendre la partie inutilisée du terrain acquis. Il signale également que certains éléments restent imprécis, dont le montant qui sera nécessaire pour rendre le terrain utilisable, ainsi que certaines dispositions de l'offre d'achat (dont l'article 4.3). M. Saul se demande s'il ne serait pas préférable d'éclaircir ces questions, et, à cette fin, de demander un moratoire en regard de la date d'expiration de l'offre d'achat.

Le recteur mentionne qu'une telle éventualité a été évoquée avec le CP, mais que cette demande a été rejetée par le CP.

M. Saul s'informant des possibilités légales de revente du terrain acquis, le vice-recteur—Administration et finances explique que les besoins d'espace à long terme ayant été évalués à 75 000 m², on disposerait d'un excédent de 64 000 m². Sur la superficie restante, de 54 000 m², 14 000 m² sont réservés à des résidences universitaires. Une partie pourrait être cédée à un tiers pour fins de développement résidentiel ou autre. Par ailleurs, des ententes pourraient être établies avec la Ville de Montréal, pour des développements autres, tout en respectant les clauses prévues.

AU-474-9	CALENDRIER DES SÉANCES : Recommandation du Comité de l'ordre du jour afin de devancer au 29 mai la séance du 5 juin 2006	AU-474-9
<hr style="border: 0.5px solid black; margin: 5px 0;"/>		
A-21/474 ^e /561		

La secrétaire présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, indiquant les raisons pour lesquelles il serait préférable de modifier le calendrier des séances de l'Assemblée selon les dispositions indiquées dans le document. L'Assemblée ne demande pas le vote en regard de la proposition présentée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation du Comité de l'ordre du jour,

l'Assemblée universitaire modifie le calendrier de ses séances pour l'année 2005-2006, en avançant au 29 mai la réunion prévue au calendrier le 5 juin 2006.

AU-474-10	<u>PROCHAINE SÉANCE</u> La prochaine séance aura lieu le lundi 3 avril 2006, à 14 heures.	AU-474-10
AU-474-11	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u> La séance est levée à 17 heures 15.	AU-474-11

Adopté tel que modifié le 3 avril 2006, délibération AU-475-2

Le président,

Luc Vinet

La secrétaire,

Francine Verrier